

La pratique est indispensable

Pour les médecins spécialistes en médecine interne générale qui souhaitent pratiquer la médecine de famille et les pédiatres qui souhaitent pratiquer la pédiatrie de premier recours, l'assistantat au cabinet médical est une nécessité. De plus, les futurs médecins de famille disposent de différentes options dans le cadre de la formation postgraduée aux postes de rotation. Qui propose quoi? Un bref aperçu de l'offre 2015.

*Christian Häuptle, Clinique de médecine interne générale et médecine de famille, Hôpital cantonal de St-Gall, Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille, Berne,
Manolya von Erlach, Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille, Berne*

Le nouveau programme de formation en médecine interne générale a été introduit le 1er janvier 2011. Celui-ci comprend notamment l'intégration de l'assistantat au cabinet médical dans la formation postgraduée de base ainsi que la formation postgraduée aux postes de rotation dans la formation secondaire. Il a ainsi été tenu compte du besoin d'enseigner des connaissances et aptitudes spécifiques de la médecine de famille dans la formation postgraduée. A partir de 2016, il faudra obligatoirement avoir suivi le nouveau

programme de formation postgraduée pour obtenir le titre de spécialiste en médecine interne générale.

Assistantat au cabinet médical

L'assistantat au cabinet médical a pour objectif d'enseigner les compétences en médecine de famille au travers de contenus d'apprentissage pertinents et spécifiques. Ainsi, l'assistantat permet d'enseigner et de vivre dans la pratique la relation

avec le patient et son entourage dans le cabinet du médecin de famille. Finalement, il permet également d'acquérir des bases concernant la gestion d'un cabinet. La formation postgraduée dans le cadre de l'assistantat au cabinet médical est prise en compte comme médecine interne ambulatoire avec deux fois six mois à 100% ou une fois douze mois à 100%. Le programme de formation postgraduée pour l'obtention du titre en pédiatrie prévoit aussi douze mois à 100% d'assistantat au cabinet médical dans la formation secondaire.

Canton	Population résidente moyenne 2010, BFS	Postes de MA 6 mois 100% min.	Nombre de postes pour 6 mois à 100%	Offre		Mod. ass. au cab. Nombre de modèles (p. ex. 6 mois à
				Offre actuelle = demande?	Extension prévue	
AG	604'329	12.8	jusqu'à 28 possibles	Supérieure	Non	2
AR	52'590	1.1	1	Oui	Non	selon besoin
AI	15'813	0.3	voir AR	-	-	-
BL	272'506	5.8	5	inférieure	en discussion	selon besoin
BS	193'627	4.1	3	Oui	Non	2
BE	983'453	20.8	21	inférieure	Non (finances)	6
FR	278'591	5.9	6	inférieure	Oui: 8 postes dès 2016 10 postes dès 2018	2
GE	459'210	9.7	4	inférieure	Oui: jusqu'à 6 postes	2
GL	38'448	0.8	2	Oui	Non	selon besoin
GR	195'401	4.1	8	Oui	Oui, selon besoin.	selon besoin
JU	68'860	1.5	2	Oui	Non	2
LU	375'155	7.9	selon demande, jusqu'à 20 postes d'ass. au cabinet possibles (+10 autres postes de rotation)	Oui	Non	selon besoin
NW	40'238	0.9	1	Oui	Non	1
OW	35'202	0.7	1	Oui	Non	1
NE	172'378	3.6	5.2	Oui	Non, canton a réduit les moyens	4
SH	76'106	1.6	2	Oui	Non	2
SZ	145'209	3.1	5	Oui	Non (finances)	1
SO	253'370	5.4	9	Oui	Non	selon besoin
SG	477'196	10.1	12 (y.c. cursus)	inférieure	en discussion	2
TI	336'896	7.1	pas encore de programme	-	-	-
TG	246'856	5.2	5 plus 4 x 3 mois "ass. au cab. découverte"	Oui	Non	selon besoin
UR	34'750	0.7	2 et 1 à l'hôp. péd. LU	Oui	Non	1
VD	716'483	15.2	jusqu'à 31 possibles	Oui	Non	3
VS	309'325	6.5	max. 10	inférieure	Non	2
ZG	111'918	2.4	4 (y.c. 2 dans le cursus)	Oui	Non	1
ZH	1'383'661	29.3	30	Oui	Non	3

Tab. 1: Programmes d'assistantat au cabinet médical; Aperçu

Les praticiens enseignants sont responsables de la formation postgraduée dans le cadre de l'assistantat au cabinet médical. Ils doivent être reconnus par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) en tant que praticien enseignant et leur cabinet en tant qu'établissement de formation postgraduée. Les établissements de formation postgraduée accrédités peuvent être consultés sur www.fmh.ch (Titres de spécialiste et formations approfondies). L'assistantat au cabinet médical ne peut être reconnu comme formation postgraduée que s'il a été effectué auprès d'un établissement de formation postgraduée reconnu.

En Suisse, deux types de programme d'assistantat au cabinet médical sont proposés:

- Le programme d'assistantat au cabinet médical de la Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille (Fondation WHM FMF)
- Les programmes cantonaux d'assistantat au cabinet médical

Le programme d'assistantat au cabinet médical de la Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille (Fondation WHM FMF)

Canton	Salaire brut MA si taux d'occ 100%	Financement (taux d'occupation 100%)		
		Canton	PE	Hôpital
AG	selon année de FP	75%	25%	-
AR	selon année de FP	reste	CHF 2'000.-	-
BL	selon année de FP (max 4ème année de FP)	75%	25%	-
BS	selon année de FP	75%	25%	-
BE	selon année de FP	reste	CHF 2'000.-	-
FR	selon année de FP	80%	20%	-
GE	selon année de FP	75%	25%	-
GL	selon année de FP	75%	25%	-
GR	fixe CHF 8'667	75%	25%	-
JU	selon année de FP	75%	25%	-
LU	selon année de FP (MA de l'hôpital) / fixe CHF 8'504,15 (autres MA)	67%	33%	-
NW	selon année de FP	67%	33%	-
OW	selon année de FP	67%	33%	-
NE	selon année de FP (max. 8ème année de FP)	80%	20%	-
SH	selon année de FP	100%	0%	-
SZ	fixe CHF 8'667	67%	33%	-
SO	selon année de FP	80%	20%	-
SG	selon année de FP	reste	CHF 2'000.-	-
TG	selon année de FP	50% 67% pour ass. au cab. découverte	50% 33% pour ass. au cab. découverte	-
UR	selon année de FP	33%	33%	33%
VD	selon année de FP (max. 9ème année de FP)	80%	20%	-
VS	selon année de FP	60%	40%	-
ZG	selon année de FP	33%	33%	33%
ZH	selon année de FP	reste	CHF 4'000 - 4'500	-

Tab. 2: Programmes d'assistantat au cabinet médical; Financement

L'assistantat au cabinet médical est proposé depuis 1998 en Suisse. Le programme développé à l'origine par le corps médical et le Collège de médecine de premier recours (CMPR) est géré depuis 2009 par la Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille (Fondation WHM FMF). La Fondation WHM FMF, qui est soutenue par la SSMG, la SSMI, la SSP, la FMH, l'ASMAC et le CMPR, est une institution nationale ouverte à tous les médecins-assistant(e)s ayant pour objectif d'obtenir le titre de médecine interne générale ou de pédiatrie. Sont définies comme conditions d'admission:

- un diplôme suisse ou étranger reconnu par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP),
- l'affiliation à la FMH,
- au moins deux ans de formation postgraduée et continue à 100% dans un établissement de formation postgraduée suisse reconnu par l'ISFM (max. sept ans),
- au moins une année de formation postgraduée en médecine interne à 100% reconnue par la FMH pour le titre de spécialiste en médecine interne générale ou au moins deux ans de formation postgraduée en pédiatrie à 100% reconnue par la FMH pour le titre de spécialiste en pédiatrie.

Financement

Le programme d'assistantat au cabinet médical de la Fondation WHM FMF prévoit le cofinancement d'un assistantat au cabinet médical et non pas un financement complet. Actuellement, le salaire de médecin-assistant(e) cofinancé dans le programme s'élève à CHF 6500.-. La Fondation WHM FMF finance la moitié des frais de salaire totaux (salaire du médecin-assistant(e) plus cotisations de l'employeur). En 2014, la Fondation WHM FMF a cofinancé 29 postes d'assistantat au cabinet médical de six mois à 100%. Les informations détaillées relatives aux conditions pour les médecins-assistant(e)s ainsi que pour les praticiens enseignants peuvent être consultées sur www.whm-fmf.ch.

Programmes cantonaux d'assistantat au cabinet médical

Dans le contexte d'une pénurie croissante des médecins de famille et de l'initiative «Oui à la médecine de famille», la plupart

des cantons ont, depuis 2006, soit développé leurs propres programmes d'assistantat au cabinet médical ou participé à d'autres programmes cantonaux. Les cantons ont un intérêt à garantir des soins de qualité et un nombre suffisant de médecins de famille pour leur population. Le programme de la Fondation WHM FMF a servi de base aux programmes cantonaux. Les programmes se distinguent cependant par leur structure, leurs conditions d'admissions ainsi que la rémunération. Ils ne sont d'ailleurs pas compatibles avec le programme FMF.

Le tableau 1 fournit un aperçu des programmes d'assistantat au cabinet médical actuellement proposés par les cantons. Au total, les programmes cantonaux proposent, en 2015, 220 postes d'assistantat au cabinet médical de six mois à 100%. Dans 17 cantons, l'offre et la demande sont équilibrées; dans un canton, l'offre dépasse la demande et dans six cantons, la demande dépasse l'offre. La plupart des cantons proposent l'assistantat au cabinet également à temps partiel.

Canton	Conditions médecins-assistants (MA)					
	Années de FP avant ass. au cab.	Discipline	Obligation d'engagement à l'hôpital	Discipline à l'hôpital	Obligation de s'installer	autres
AG	2	-	Oui, avant ou après l'ass. au cab.	-	Non, mais souhaité	-
AR	3	-	-	-	Non, mais souhaité	-
BL	3 à 4	-	-	-	Non	-
BS	1	-	-	-	Oui, au plus tard après 10 ans	-
BE	-	-	-	-	Non, mais souhaité	-
FR	2	MI (1 année)	Oui, avant l'ass. au cab.	MI (1 année)	Non, mais souhaité	-
GE	2	MI (1 année) = avantage	-	-	Non	-
GL	-	-	-	-	Non, mais souhaité	-
GR	-	-	-	-	Non	-
JU	2	-	-	-	Non, mais souhaité	-
LU	2	MI (1 année)	Oui (MA hôpital / non (autres MA))	MI ou pédiatrie (pour MA hôpital)	Non, mais souhaité	1 Ass. au cab. / 1. titre de FP
NW	2	-	Oui, après l'ass. au cab.	MI (2 ans)	Non, mais souhaité	-
OW	2	-	Oui, avant ou après l'ass. au cab.	MI (2 ans)	Non, mais souhaité	-
NE	2	MI (2 ans)	-	-	Non, mais souhaité	-
SH	2	MI (2 ans)	-	-	Non	-
SZ	2	-	Oui	-	Non, mais souhaité	-
SO	2	-	-	-	Non	-
SG	3	-	-	-	Non	-
TG	2	-	-	1 année MIG recommandée	Non, mais souhaité	-
UR	2	-	Oui, 1 année avant l'ass. au cab.	-	Non	-
VD	2	MI (1 année)	-	-	Non, mais souhaité	-
VS	1 à 2 = avantage	-	-	-	Travailler 3 ans dans le canton, sinon remboursement selon contrat	-
ZG	2 à 3	-	-	-	Non	-
ZH	2 à 3	MI (2 ans)	-	-	Non	-

Tab. 3: Programmes d'assistantat au cabinet médical; Conditions pour les médecins-assistants

Tab. 4: Programmes d'assistantat au cabinet médical; Conditions pour les praticiens enseignants

Canton	Conditions pour praticiens enseignants (PE)	
	Cours FMF pour PE	autres
AG	Oui	-
AR	Oui	-
BL	Oui	-
BS	Non	-
BE	Oui	-
FR	Oui	Préférence pour les cabinets de groupe, cabinets avec laboratoire et radiographie et bilingues
GE	Oui	Préférence pour les cabinets de groupe et centres médicaux
GL	Oui	-
GR	Oui	-
JU	Oui	-
LU	Oui	-
NW	Oui	Participation à la rencontre annuelle des PE
OW	Oui	Participation à la rencontre annuelle des PE
NE	Oui	Non
SH	Oui	3 ans de pratique en cabinet, pas plus de 180 consultations par semaine
SZ	Oui	-
SO	Oui	-
SG	Oui	-
TG	Oui	"bon cabinet"
UR	Oui	-
VD	Oui	-
VS	Oui	-
ZG	Oui	-
ZH	Oui	Collaboration avec enseignement et recherche IHAMZ

Financement

Le financement de l'assistantat au cabinet médical varie d'un canton à l'autre (tableau 2). Deux cantons (GR et SZ) pratiquent une rémunération fixe; dans un canton (LU), la rémunération fixe s'applique aux assistant(e)s qui n'étaient auparavant pas employés de l'hôpital cantonal. Les autres cantons rémunèrent les assistant(e)s en fonction de l'année de formation postgraduée qu'ils effectuent. Trois cantons limitent les salaires à la 4^e, 6^e ou 9^e année de formation postgraduée. Les participations financières aux frais de salaire du médecin-assistant(e) par le praticien enseignant varient aussi suivant le cabinet médical.

Conditions pour les médecins-assistant(e)s

Les conditions pour les médecins-assistant(e)s varient d'un canton à l'autre (tableau 3). La plupart des cantons exigent qu'une certaine période de formation postgraduée ait été accomplie avant un assistantat au cabinet médical. De nombreux cantons demandent deux à trois ans de formation postgraduée clinique, sept cantons explicitement en médecine interne. Deux cantons appliquent une obligation de s'installer (BS et VS), tous les autres cantons se sont distanciés de cette restriction. L'installation dans le canton respectif reste cependant souhaitée. Les services de coordination responsables des programmes d'assistantat au cabinet médical et de leur mise en œuvre opérationnelle figurent dans le tableau 5. Beaucoup de services de coordination sont affiliés aux hôpitaux et sont gérés par des médecins de famille engagés. La proximité des services de coordination avec les médecins-assistant(e)s est décisive pour le succès d'un programme. Les médecins-assistant(e)s peuvent ainsi rapidement éclaircir les questions et bénéficier d'un soutien si nécessaire.

Administration et évaluation

En général, les médecins-assistant(e)s au cabinet médical sont employés dans l'hôpital cantonal respectif (dans 17 cantons) (tableau 6). Deux cantons engagent directement les médecins-assistant(e)s. Un canton engage les médecins auprès du canton et de l'hôpital et un canton charge le praticien enseignant de l'engagement du médecin-assistant(e) et la Fondation WHM FMF de l'administration.

Canton	Service de coordination opérationnel		
	Personnes (postes en %)	Institution	Cahier des charges
AG	Dr Daniel Ackermann / Dr Hansueli Iselin / Dr Stephan Koch (40% pour le cursus) / Dr Andreas Bürgi (40% pour le cursus)	Société cantonale de médecine	Non pour ass. au cab. / (Oui pour cursus)
AR	Dr Christian Häuptle (80% y compris cursus)	Hôpital cantonal de St-Gall	Oui
BL	PD Dr Brian Martin / Dr Silvana Romero	Médecin cantonal / Institut pour la médecine de famille	Aucune indication
BS	Sabrina Stachl (responsable des autorisations)	Service de la santé	Aucune indication
BE	Dr Beatrice Molinari (40%) / Dr Regina Ahrens (30%) / Dr Frédéric Gerber (Jura Bernois)	Institut pour la médecine de famille	Oui
FR	Dr Nicolas Blondel	Hôpital cantonal	Non
GE	Prof. Michel Gaspoz	Hôpital universitaire	Aucune indication
GL	Dr André Rotzer (médecin-chef chirurgie)	Hôpital cantonal	Non
GR	Dr Martin Liesch (médecin adjoint service des urgences)	Hôpital cantonal / cabinet de médecine de famille	Aucune indication
JU	Dr Jean Gainon (Jura)	Hôpital / cabinet de médecine de famille	Non
LU	Yvonne Kohler (30%) / Dr Christian Studer (10%) / Dr Christoph Merlo (20%)	Institut pour la médecine de famille	Oui
NW	Dr Christoph Knoblauch (médecin-chef)	Hôpital cantonal	Aucune indication
OW	Dr Thomas Kaeslin (médecin-chef médecine interne)	Hôpital cantonal	Non
NE	Dr Joël Rilliot (20%)	Société cantonale de médecine / hôpital / cabinet de médecine de famille	Aucune indication
SH	Dr Ueli Haag (10%)	Association pour la médecine de famille	Oui
SZ	Dr Claudio Letta	Médecin cantonal	Non
SO	Dr Christoph Cina / Dr Christian Rohrmann	Médecins de famille SO (HSAO)	Aucune indication
SG	Dr Christian Häuptle (80% y compris cursus)	Hôpital cantonal	Oui
TG	Dr Simone Stacher	Cabinet de médecine de famille	Non
UR	pas de service de coordination	-	-
VD	Dr Alexandre Ronga (taux d'occ. 15%, coord. AssVD) / Dr Olivier Pasche (BG 30%, coord. ForOmNV) / Dr Pierre Raimondi (coord. FormOL) / Dr Michel Dafflon (coord. Haut-Léman)	Hôpital universitaire / hôpital régional	Non
VS	Dr René Blumenthal (20% - 30%) resp. Haut-Valais / Dr Patrick Della Bianca (20% - 30%) resp. Bas-Valais	Commission composée du médecin cantonal, du service de la santé, de l'Hôpital du Valais, de médecins de famille	Oui
ZG	Dr Matthias Winistörfer	Hôpital cantonal	Non
ZH	Dr Ryan Tandjung (30%)	Institut pour la médecine de famille	Non

Tab. 5: Programmes d'assistantat au cabinet médical; Services de coordination (opérationnels)

Canton	Engagement MA	Administration	Evaluation	
		Institution	Existence	Quelle(s) institution(s) procèdent à l'évaluation?
AG	Hôpital	Hôpital	Oui	Fondation FMF
AR	Hôpital et Office de la santé	Hôpital	Oui	Office de la santé
BL	Praticien enseignant	Praticien enseignant	Oui	Hôpital cantonal
BS	Canton	Service de coordination (SC)	Non	Institut pour la médecine de famille (étude des dossiers)
BE	Fondation FMF	Fondation FMF	Oui	Fondation FMF / SC
FR	Hôpital	Hôpital	Oui	Via le service de coordination dès 2016
GE	Hôpital	Hôpital	Oui	Hôpital
GL	Hôpital	Hôpital	Non	-
GR	Canton	Hôpital	Oui	SC
JU	Hôpital	Hôpital / SC	Non	-
LU	Hôpital (MA hôpital/Institut de médecine de famille (autres MA))	Hôpital (MA hôpital/Société cant. de médecine (autres MA))	Oui	Fondation FMF (tous les MA)
NW	Hôpital	Hôpital	Oui	aucune information
OW	Hôpital	Hôpital	Oui	aucune information
NE	Hôpital	Hôpital	Oui	Service de coordination
SH	Hôpital	Hôpital	Oui	Fondation FMF
SZ	Hôpital	Hôpital / SC	Non	-
SO	Hôpital	Hôpital	Non	-
SG	Hôpital	Hôpital / SC	Oui	SC / Fondation FMF (nouveau)
TG	Hôpital	SC / Société de médecine	Oui	SC / Fondation FMF (ancien.)
UR	Hôpital	Hôpital	Non	-
VD	Hôpital	Hôpital / SC / praticien enseignant	Oui	Fondation FMF (PA AssVD) / Cursus Romand (PA ForOm NV)
VS	Canton / hôpital	Hôpital / SC	Oui	SC / par la commission
ZG	Hôpital	Hôpital	Oui (nouveau)	Fondation FMF (nouveau)
ZH	Hôpital	Hôpital	Oui	SC / Fondation FMF (ancien.)

Tab. 6: Programmes d'assistantat au cabinet médical; Administration et évaluation

Les programmes d'assistantat au cabinet médical sont le plus souvent soumis à une évaluation, celle-ci n'est cependant pas uniformisée. Dans certains cantons, l'évaluation est effectuée par la Fondation WHM FMF qui évalue depuis plusieurs années son propre programme. Certains cantons évaluent eux-mêmes leur programme et six cantons ne procèdent à aucune évaluation.

Cursus (postes de rotation)

La formation secondaire pour le titre en médecine interne générale prévoit des postes de rotation (tableau 7). Ces postes de formation postgraduée structurés dans les «petites disciplines» sont censés compléter la formation postgraduée ayant pour objectif la médecine de famille. Souvent, les médecins-assistant(e)s ont des difficultés à obtenir un poste de formation postgraduée pour six mois dans les disciplines pertinentes pour l'activité de médecin de famille (p. ex. dermatologie, ORL, orthopédie, chirurgie, gynécologie, etc.). Notamment les compétences chirurgicales ou orthopédiques, qui sont importantes dans la pratique quotidienne, peuvent ainsi être acquises dans un cursus de la formation secondaire.



ÜBER 9000 ÄRZTE VERTRAUEN UNS
Drucksachen, Hygienepapiere und Bürobedarfs-Artikel für den Praxisalltag.

SCHMID MOGELSBERG AG • Sonnmattstrasse 1 • 9122 Mogelsberg
Tel. +41 71 375 60 80 • Fax +41 71 375 60 81 • info@schmid-mogelsberg.ch • www.schmid-mogelsberg.ch

Canton	Nombre de postes pour 6 mois à 100% Postes de rotation pour 6 mois à 100% ou cursus (paquet de postes de rotation)	Offre				
		Durée	y c. ass. au cab.?	Occupation par module	Offre actuelle = demande?	Extension prévue?
AG	6.5 postes de rotation	jusqu'à 2 ans	non, ass. au cab. séparé	Oui	Oui	Non
BE	20 postes de rotation	pas de cursus fixe, postes de rotation individ.	non, ass. au cab. séparé	Oui	non, extension nécessaire en radiologie et ultrasons, notamment dans le domaine ambulatoire (derma, péd. et rhumatologie)	non, pour motifs financiers
BL	Concept BL/BS en développement					
BS	Concept BL/BS en développement					
GE	10 postes de rotation	2 ans recommandés	Oui	Oui	Oui	Non
GR	1 poste de cursus	5 ans	Oui	Oui	pas encore d'expérience	non, nouveau projet
JU	pas défini	pas de cursus fixe, postes de rotation individ.	Oui	Oui	non, besoin en psychiatrie, radiologie, sonographie	Non
LU	env. 10 postes de rotation dans le cursus (sur demande) y compris 1 poste de rotation pour UR	max. 2 ans y c. ass. au cab.	non, ass. au cab. séparé	Oui	non, extension en radiologie/ultrasons prévue	Oui
NE	pas défini	pas de cursus fixe, postes de rotation individ.	Oui	Oui	Oui	oui, extension en dermatologie (ambulatoire)
SH	pas défini	possible suivant les besoins	Oui	Oui	Oui	Non
SG	8 postes de cursus	2 ans	Oui	Oui	non, besoin d'extension notamment en sonographie et dermatologie	non, pour motifs financiers
UR	Collaboration prévue avec LU					
VD	env. 15 postes de rotation dans le cursus Nord Vaudois (pas de postes réservés)	pas de durée fixe	Oui	Oui	non, besoin pour postes de rotation en médecine interne	oui, extension urgences médecine (1 à 2 postes)
VS	pas défini	pas de cursus fixe, postes de rotation "à la carte"	Oui	Oui	Oui	Non
ZG	2 postes de cursus	3,5 ans	Oui	Non	Oui	Non
ZH	7 postes de cursus	2 ans	Oui	Non	non, besoin d'extension à 5-8 postes annuels	non, pour motifs financiers

Tab. 7: Postes de rotation (cursus); Aperçu

Canton	Conditions MA			Conditions Clinique	
	Années de FP	Discipline	Obligation de s'installer	FP spécifique pour méd. de famille	autres
AG	-	-	Non, mais souhaité	-	-
BE	2	MI (2 ans)	Non, mais souhaité	Oui	-
GE	2	MI (2 ans)	Non	-	-
GR	-	-	Non	-	-
JU	Aucune indication	Aucune indication	Aucune indication	Aucune indication	Aucune indication
LU	3	MI (2 ans)	Déclaration d'intention conc. l'installation dans le canton exigée	Oui, catalogue des objectifs de formation	-
NE	-	-	Non	-	-
SH	-	-	Non	-	-
SG	3	-	Oui, dans le canton	Oui	Pas de travail dans le service / teacher (CdC, médecin adjoint)
VD	-	-	Non, mais souhaité (dans la région du canton)	-	-
VS	-	-	Travailler 3 ans dans le canton, sinon remboursement selon contrat	-	-
ZG	oui, 2 à 3	-	Non	-	-
ZH	3	MI (2 ans)	Oui, dans le canton	Oui	-

Tab. 8: Postes de rotation (cursus) Conditions; Médecins-assistants et cliniques

16 cantons proposent une telle formation postgraduée. Les offres sont toutefois très différentes (tableau 7). Dans certains cantons, ces filières ne sont pas encore établies et leur offre n'est par conséquent pas encore clairement définie. D'autres cantons présentent déjà une offre assez étoffée et bien établie. Ici, il est important que les médecins intéressés s'adressent directement aux coordinateurs responsables des cantons respectifs (tableau 9) et leur demandent conseil.

Les objectifs et contenus d'apprentissage sont définis et consignés auprès de l'ISFM. En principe, les postes de rotation peuvent être mis en place dans le domaine stationnaire et ambulatoire. Dans le domaine ambulatoire, il est important que le formateur soit accrédité en tant que médecin formateur auprès de l'ISFM afin que la formation postgraduée du médecin-assistant(e) soit prise en compte. Les postes de rotation ont pour objectif de permettre aux futurs médecins de famille d'acquérir les aptitudes nécessaires dans les différentes disciplines de manière à leur permettre de les appliquer ensuite avec compétence et responsabilité dans leur activité au cabinet de médecine de famille.

Les postes de rotation sont également soumis à certaines conditions (tableau 8). Les questions concernant les différentes offres peuvent être adressées aux services de coordination responsables (tableau 9). Plusieurs coordinateurs cantonaux proposent également un conseil à l'orientation. Dans le cadre d'un entretien personnel, les différents projets de vie, possibilités professionnelles et objectifs peuvent être discutés et analysés. Il s'agit d'élaborer avec le médecin-assistant(e) une formation postgraduée sur mesure qu'il peut accomplir dans un délai raisonnable et qui lui permet ensuite d'exercer sa profession avec la compétence requise. ■

Adresse pour la correspondance

Dr méd. Christian Häuptle
Médecin adjoint Médecine de famille
Hôpital cantonal de St-Gall
Rorschacherstrasse 95
9007 St-Gall
christian.haeuptle@kssg.ch

Canton	Service de coordination opérationnel			Administration	Evaluation
	Personnes (taux d'occupation en %)	Institution	Cahier des charges	Institution	Existence
AG	Dr Stephan Koch (40%) / Dr Andreas Bürgi (40%)	Hôpital cantonal Aarau et Baden	Oui	Hôpital	Oui
BE	Dr Beatrice Molinari (40%) / Dr Regina Ahrens (30%)	Institut pour la médecine de famille	Oui	Service de coordination / hôpital	Oui
BL	Prof. Andreas Zeller	Institut pour la médecine de famille			
BS	Prof. Andreas Zeller	Institut pour la médecine de famille			
GE	Prof. Michel Gaspoz	Hôpital universitaire de Genève	pas d'indication	Hôpital	Oui
GR	Dr Thomas Wieland	Hôpital cantonal	Non	Hôpital	Oui
JU	pas de service de coordination	-	-	Hôpital	Non
LU	Dr Christian Studer (10%)	Institut pour la médecine de famille	Oui	Institut pour la médecine de famille	Oui, prévu
NE	Dr Joël Rilliot	Société de médecine / hôpital / cabinet	pas d'indication	Service de coordination / hôpital	Non
SH	pas de service de coordination	-	-	Hôpital	L'offre n'a jusqu'ici pas été sollicitée
SG	Dr Christian Häuptle (80%)	Hôpital cantonal	Oui	Service de coordination / hôpital	Oui
VD	Dr Olivier Pasche (30%, ForOm NV) / Dr Pierre Raimondi (FormOL)	Hôpital régional / cabinet de médecine de famille	Oui	Service de coordination / hôpital	Oui
VS	Dr René Blumenthal (20% - 30% Haut-Valais) / Dr Patrick Della Bianca (20% - 30% Bas-Valais)	Commission composée du médecin cantonal, du service de la santé, de l'Hôpital du Valais et des médecins de famille	Oui	Hôpital	Non
ZG	pas de service de coordination	Hôpital cantonal	Non	Hôpital	Non
ZH	Dr Elisabeth Bandi-Ott (35%)	Institut pour la médecine de famille	pas d'indication	Hôpital	Oui

Bibliographie

Häuptle Christian, von Erlach Manolya, Bauer Werner, Brinkley Bruce: Koordination von Curricula (Rotationsstellen) und Praxisassistentenstellen. Bericht der Stiftung zur Förderung der Weiterbildung in Hausarztmedizin (WHM) zuhanden Bundesamt für Gesundheit (BAG) und Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren (GDK), Bern, 27. Mai 2014. Praxis 2015; 104 (3): 137–150

Tab. 9: Postes de rotation (cursus); Service de coordination, administration, évaluation

A la recherche de l'emploi idéal?
 Trouvez votre bonheur sur la bourse de l'emploi en ligne www.jobmed.ch



- Assurance de personnes
- Assurance choses/assurance de patrimoine
- Planification de carrière
- Conseil en prévoyance/en gestion financière





Solutions exclusives pour les membres
MEDISERVICE VSAO-ASMACH
 • 031 350 44 22 - nous sommes là pour vous.
 • www.mediservice-asmach.ch - pour en savoir davantage.